



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.90

PV N°45 DU SAMEDI 29/06/2024

Réunion du 24 juin 2024

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

Aucun club ne s'étant porté volontaire pour l'organisation de sa réunion de fin de saison et devant le nombre déjà abondant de rendez-vous (centenaire de la Délégation, AG élective du District, AG des clubs, etc), le bureau de la Délégation du Roannais a décidé d'annuler cette réunion de fin de saison, initialement prévue le 20 juin, et vous proposera une réunion de rentrée en septembre.

LIVRE DU CENTENAIRE

Dans le cadre de son centenaire, la Délégation du Roannais a édité un livre de 124 pages comportant de nombreuses photos, retraçant son historique, celui de ses clubs, ainsi que de nombreux palmarès.
Cet ouvrage est en vente au prix de 20 euros : il est disponible au siège de la Délégation, 58 boulevard Baron du Marais, à Roanne, aux heures habituelles d'ouverture.
Une bonne idée de cadeau...

DATE A RETENIR

- **Vendredi 28 juin** : Assemblée Générale Elective du District de la Loire, à ST PAUL EN JAREZ, Salle « Maison du Temps Libre », Boulevard Noël Landy - 42740 ST PAUL EN JAREZ

Représentation des clubs à l'Assemblée Générale Elective du D.L.F.

Le représentant du club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des Statuts du D.L.F...

Le représentant direct du club est le président du dit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par le dit président.

Le représentant d'un club peut représenter au maximum un club, en plus du sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme, signé par le président de chacun des clubs qu'il représente.

Dès l'accueil, vérification de la régularité de la représentation et émargement :

- Rendez-vous à la table indiquée sur votre pouvoir : en haut à droite.
- Présentation de votre feuille de présence/pouvoir dûment remplie, **accompagnée de votre licence ou d'une pièce d'identité (pièces obligatoires).**
- Emargement de la feuille de présence.

RELEVÉ DE TRESORERIE

Le dernier relevé, pour la saison 2023 – 2024, de la Délégation du Roannais a été établi : vous trouverez le solde de votre compte sur « Footclubs », dans :

- « Organisation »,
- « Etat du Compte »,

« Délégation du Roannais », **PAYER le montant indiqué dans la colonne « solde en comptabilité ».**

Pour voir le détail de la somme à payer : CLIQUER sur le montant.

Règlement par chèque ou virement à la Délégation : **pour le 30 juin, tous les comptes « clubs » doivent être soldés en fin de saison.**

Les clubs effectuant un virement à la Délégation, sont priés de nous faire parvenir un mail pour confirmer l'opération (nom du club, date et montant).

Par avance, merci de votre règlement.

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2024 - 2025, les engagements SENIORS et CRITERIUM sont disponibles sur « Footclubs »

Toutes les compétitions déjà existantes sont pré-engagées et les clubs doivent confirmer leurs choix sur « Footclubs », en indiquant l'accord ou le refus.

- FOOTCLUBS

saison 2024 – 2025

- **EPREUVES Championnats et Coupes**

- Compétitions officielles

- Engagements

- Centre de ressources : **Délégation du Roannais pour les engagements sur Roanne**,
District pour les engagements sur St Etienne.

- Sur avis non renseigné : choisir : Accord ou Refus, puis valider.

- **DESIDERATAS**

- En cliquant sur une équipe, **vérifier ou saisir les desideratas**. (installation, jumelage – alternance, horaire...).

Les desideratas de la saison 23-24 ont été reconduits pour la saison 2024 – 2025. Les clubs sont priés de bien vérifier les desideratas, horaires, etc... : si les informations sont erronées, les clubs doivent les modifier ou les supprimer. Merci.

Vos engagements sur « Footclubs » doivent être effectués avant les dates limites ci-dessous :

- Seniors D1 / D2 / D3 : **dimanche 7 juillet, minuit**

- Seniors D4 : **dimanche 21 juillet, minuit**

- Seniors D5 : **dimanche 11 août, minuit**

- Critérium : **dimanche 11 août, minuit**

- Plus de 40 ans : **dimanche 8 septembre, minuit**

- Coupes de la Loire et Valeyre/Léger = **dimanche 21 juillet, minuit**

- Coupes « Intersport » D3/D4 et D5 = **dimanche 11 août, minuit**

- Coupe Amitié = **dimanche 11 août, minuit**

- **Les engagements jeunes seront disponibles prochainement.**

- U18 D1 et D2 = **mercredi 31 juillet, minuit**

- U18 D3 = **dimanche 1^{er} septembre, minuit**

- U15 D1 et D2 = **mercredi 31 juillet, minuit**

- U15 D3 = **dimanche 1^{er} septembre, minuit**

- U13 = **dimanche 1^{er} septembre, minuit**

- U11 = **mardi 10 septembre, minuit**

- U9 = **mardi 10 septembre, minuit**

- U7 = **mardi 10 septembre, minuit**

- Coupes de la Loire U18 et U15 = **mercredi 31 juillet, minuit**

- Coupes du Roannais « Intersport » U18 et U15 = **dimanche 1^{er} septembre, minuit**

POUR ENGAGER UNE OU DES EQUIPES SUPPLEMENTAIRES

- Cliquer sur le **" + " de « nouvel engagement »**

- cliquer sur **"☐ tous"** et dans Centre de ressources choisir **8609 : DELEGATION**

Cliquer sur le championnat ou la coupe, et suivre étape suivante...

DEBUT DES COMPETITIONS

25 août : 1^{er} tour Coupe de France

1^{er} septembre : 2^{ème} tour Coupe de France

7/8 septembre : 1^{ère} journée D1 – 1^{er} tour Coupe Gambardella - 1^{ère} journée U15 D1/D2

14/15 septembre : 1^{er} tour Coupes de la Loire, Seniors et U18 (D3) – 1^{ère} journée U18 D1/D2

21/22 septembre : 1^{ère} journée D2/D3/D4/D5 – 1^{er} tour Coupe de la Loire U15 – 1^{ère} journée Féminines à 11 et à 8

28/29 septembre : 2^{ème} tour Coupe de la Loire Seniors – 1^{er} tour Coupe Valeyre/Léger – 1^{ère} journée U18 D3 et U15 D3 (brassages)

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (jeunes et seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **Lundi 26 août, de 8h30 à 17h30**

- **Mardi 27 août de 8h30 à 17h30**

- **Mercredi 28 août, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de **LENTIGNY**.

Ouverture des inscriptions : début juillet.

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.